



Compte-rendu du conseil de communauté du

21 janvier 2016

LE PRÉSIDENT

L'an deux mille seize, le 21 janvier, à 18 heures 00, le Conseil de communauté de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville d'ORLEANS, Salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Conseil de communauté : 15/01/2016

ETAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER , Mme Marie-Odile CROSNIER

BOU : Mme Nicole WOJCIK

CHANTEAU : M. Jannick VIE , Mme Nadine DUPRE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU (pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU jusqu'à 19 h 20 puis présent), Mme Valérie BARTHE-CHENEAU , M. Christian BOUTIGNY

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES , Mme Virginie BAULINET (à partir de 18 h 20), M. Rémy RABILLARD (à partir de 18 h 20)

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET , M. Philippe DESORMEAU , Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE , Mme Carole CANETTE, M. Anthony DOMINGUES

INGRE : M. Philippe GOUGEON

MARDIE : M. Christian THOMAS

MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUT

OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER , Mme Sophie PALANT (à partir de 19 h 20), Mme Fabienne D'ILLIERS , M. Philippe BELOUET (à partir de 18 h 25), M. Horace SONCY (à partir de 18 h 45)

ORLEANS : M. Olivier CARRE (à partir de 18 h 20), Mme Béatrice ODUNLAMI , M. Charles-Eric LEMAIGNEN , Mme Muriel SAUVEGRAIN (jusqu'à 19 h 45), M. Florent MONTILLOT (à partir de 18 h 40), Mme Martine ARSAC , M. François LAGARDE , M. Thomas RENAULT , Mme Martine HOSRI (pouvoir à Mme Martine GRIVOT jusqu'à 19 h 00 puis présente), M. Michel MARTIN , Mme Martine GRIVOT , M. Soufiane SANKHON , Mme Florence CARRE , Mme Alexandrine LECLERC , M. Yann BAILLON (jusqu'à 19 h 30 puis pouvoir à Philippe PEZET à partir de 19 h 35), Mme Chantal DESCHAMPS , M. François FOUSSIER (pouvoir à Chantal DESCHAMPS jusqu'à 18 h 30 puis présent), M. Philippe PEZET (pouvoir à M. Yann BAILLON jusqu'à 19 h 30 puis présent à partir de 19 h 35), Mme Béatrice BARRUEL , Mme Aude DE QUATREBARBES , M. Philippe BARBIER , M. Jean-Luc POISSON , M. Michel BRARD , M. Jean-Philippe GRAND , M. Philippe LECOQ , Mme Arlette FOURCADE , M. Michel RICOUD

SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX , Mme Evelyne SOREAU

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET , M. Jérôme RICHARD

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Mme Valérie FRANCOIS

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Mme Colette MARTIN-CHABBERT , M. Bruno MALINVERNO , Mme Brigitte JALLET (pouvoir à Colette MARTIN-CHABBERT jusqu'à 19 h 05 puis présente), M. Michel DELPORTE

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU , Mme Véronique DESNOUES , M. Marceau VILLARET , Mme Annie CHARTON , M. Pascal LAVAL

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Mme Chantal MORIO

SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN , M. Christian FROMENTIN , Mme Sylvie DUBOIS

SEMOY : M. Laurent BAUDE , Mme Pascale LIPIRA



ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Sophie LOISEAU donne pouvoir à Mme Marie-Agnès LINGUET
INGRE : M. Christian DUMAS donne pouvoir à M. Christophe CHAILLOU , Mme Catherine MAIGNAN donne pouvoir à M. Pascal LAVAL
MARDIE : Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY donne pouvoir à M. Christian THOMAS
MARIGNY-LES-USAGES : Mme Claude GRIVE donne pouvoir à M. Eric ARCHENAUULT
OLIVET : M. Hugues SAURY donne pouvoir à M. Matthieu SCHLESINGER
ORLEANS : M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Olivier CARRE à partir de 18 h 20 , Mme Stéphanie ANTON donne pouvoir à Mme Alexandrine LECLERC , M. Philippe LELOUP donne pouvoir à M. François LAGARDE, Mme Muriel CHERADAME donne pouvoir à Mme Muriel SAUVEGRAIN jusqu'à 19 h 45 , Mme Niamé DIABIRA donne pouvoir à Mme Béatrice ODUNLAMI , Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA donne pouvoir à M. Jean-Philippe GRAND
SAINT-DENIS-EN-VAL : Mme Marie-Philippe LUBET donne pouvoir à M. Jérôme RICHARD
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT donne pouvoir à Mme Valérie FRANCOIS
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE donne pouvoir à M. Bruno MALINVERNO
SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS donne pouvoir à M. Christian BRAUX , Mme Françoise GRIVOTET donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN donne pouvoir à Mme Chantal MORIO

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON
ORLEANS : Mme Hayette ET TOUMI
ORMES : M. Alain TOUCHARD , Mme Jeanne GENET
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Mme Murielle CHEVRIER
SARAN : M. Laurent LHOMME

M. Anthony DOMINGUES remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	95
Nombre de délégués en exercice	95
Quorum	48



Les délibérations suivantes ont été adoptées :

ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01 - Assemblées délibérantes - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 22 octobre 2015.

Le conseil de communauté a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 22 octobre 2015.

AD 02 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 17 décembre 2015 et par le bureau du 14 janvier 2016 sur délégation du conseil de communauté.

Le conseil de communauté a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 17 décembre 2015 et par le bureau du 14 janvier 2016 en vertu de la délibération n° 4784 du conseil de communauté du 10 avril 2014 modifiée prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

AD 03 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des décisions prises par le président sur délégation du conseil de communauté.

Le conseil de communauté a pris acte des décisions prises par le Président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil de communauté ainsi que des marchés à procédure adaptée passés compris entre 4 000 et 50 000 € HT.

FINANCES ET MOYENS GENERAUX

FMG 01 - Finances - Présentation du diagnostic financier et fiscal du territoire de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire - Discussion.

M.MARTIN a présenté le diagnostic financier et fiscal du territoire de l'agglomération à savoir :

- un territoire qui dispose de recettes fiscales dynamiques
- un territoire relativement homogène
- des opportunités de solidarité ou d'harmonisation ?
 - Répartition des ressources
 - Politiques fiscales communales
 - Implantation des logements sociaux
 - Revenus moyens par habitants

FMG 02 - Finances - Pacte financier et fiscal de solidarité (Dotation de Solidarité Communautaire, attribution de compensations, fonds de concours) - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le pacte financier et fiscal de solidarité de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 03 - Finances - OPH LOGEM LOIRET - Construction de 9 logements situés lotissement "Le Hameau des Chanterelles" à Olivet - Garantie d'un emprunt de 1 028 974 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 514 487 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 028 974 €, que l'OPH Logem Loiret souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'OPH Logem Loiret,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'OPH Logem Loiret et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.



FMG 04 - Finances - SA HLM Immobilière Centre Loire - Construction de 22 logements pour seniors en VEFA situés rue de Selliers à Ingré - Garantie d'un emprunt de 2 366 211 € à hauteur de 50% - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 183 105,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 2 366 211 €, que la SA HLM Immobilière Centre Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM Immobilière Centre Loire,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM Immobilière Centre Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 05 - Finances - SNI Nouveau Logis Centre Limousin - Construction de 20 logements collectifs situés 56 rue de la Mairie à Saint-Jean-de-Braye - Garantie d'un emprunt de 1 933 618 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 966 809 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 933 618 €, que la SNI Nouveau Logis Centre Limousin souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SNI Nouveau Logis Centre Limousin,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SNI Nouveau Logis Centre Limousin et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 06 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Construction de 6 logements collectifs situés rue du petit bois à La Chapelle Saint Mesmin - Garantie d'un emprunt de 959 725 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 479 862,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 959 725 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 07 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Construction de 18 logements situés avenue Jacques Douffiaques, ZAC de "La Cerisaille" à Saint Jean le Blanc - Garantie d'un emprunt de 2 427 719 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 213 859,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 2 427 719 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations,



- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 08 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Travaux de résidentialisation de 134 logements de l'ensemble immobilier du Clos Gauthier situés à Orléans - Garantie d'un emprunt de 191 130 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 95 565 €, représentant 50 % d'un prêt de 191 130 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 09 - Moyens généraux - Achats - Approbation d'une convention de groupement de commandes sur plusieurs familles d'achats à passer avec la commune d'Orléans et le centre communal d'action sociale d'Orléans.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention fixant les modalités du groupement de commandes à passer avec la commune d'Orléans et le C.C.AS d'Orléans relative à l'achat de biens et de prestations dans diverses familles d'achats,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous documents afférents.

ASSAINISSEMENT

ASST 01 - Assainissement - Délégation de service public pour l'exploitation des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ainsi que leurs ouvrages associés sur le territoire des communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chanteau, Chécy, Mardié, Olivet, Orléans Rive Gauche (hors Orléans-La Source), Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-le-Blanc et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin - Choix du délégataire - Approbation d'un contrat de délégation de service public à passer avec la société Lyonnaise des eaux.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le choix de la société LYONNAISE DES EAUX Centre Loire comme délégataire de service public pour l'exploitation des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ainsi que leurs ouvrages associés sur le territoire des communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chanteau, Chécy, Mardié, Olivet, Orléans Rive Gauche (hors Orléans-La Source), Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-le-Blanc et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin,

- a retenu l'option n° 3 consistant pour la société LYONNAISE DES EAUX Centre Loire à créer dans sa comptabilité un fonds dit de développement durable dans la limite de 400 000 €,

- a approuvé le contrat à passer avec la société LYONNAISE DES EAUX Centre Loire pour une durée de 92 mois, sous la forme d'une délégation de service public par voie d'affermage confiant la gestion des eaux usées et des eaux pluviales sur l'ensemble des communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chanteau, Chécy, Mardié, Olivet, Orléans Rive Gauche (hors Orléans La Source), Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-le-Blanc et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin,



- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.

ASST 02 - Assainissement - Commune d'Ormes - Facturation, perception et reversement de la redevance d'assainissement au profit de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Approbation d'une convention à passer avec la société Véolia Eau.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention à passer avec la société Véolia Eau pour une durée allant jusqu'à l'échéance de la délégation de service public relative à la gestion de l'eau potable ayant pour objet la facturation, la perception et le reversement de la redevance assainissement pour le compte de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire sur le territoire de la commune d'Ormes,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

ASST 03 - Assainissement - Commune d'Ingré (rue de Montpatour et rue de Darvoy) - Construction d'un réseau d'eaux usées pour la suppression du réseau d'assainissement eaux usées sous-vide (cinquième tranche) - Marché public de travaux n° 2014-075 passé avec la société SEGEC - Ajournement de travaux et prestations supplémentaires - Approbation d'un avenant n° 1.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n° 1 au marché public de travaux n° 2014-075 ayant pour objet la construction d'un réseau d'assainissement eaux usées rue de Montpatour et rue de Darvoy sur la commune d'Ingré, passé avec la société SEGEC, qui consiste à prendre en compte les sujétions techniques imprévues générant un ajournement de chantier, des travaux supplémentaires et une prolongation du délai d'exécution des travaux de 26 jours, pour un montant de 100 156,76 € HT, soit 120 188,11 € TTC,

- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant.

ASST 04 - Assainissement - Commune d'Orléans (quai de la Madeleine) - Refonte de la chambre à sable et rénovation de trois postes de refoulement connexes - Marché public de travaux n° 2014-025 passé avec le groupement d'entreprises Feljas & Masson, Pinto, Atlantique travaux publics - Prestations supplémentaires - Approbation d'un avenant n° 1.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n° 1 au marché public de travaux n° 2014-025 ayant pour objet la rénovation de la chambre à sable et de trois postes de refoulement connexes sur la commune d'Orléans, passé avec le groupement d'entreprises Feljas & Masson, Pinto, Atlantique travaux publics qui consiste à prendre en compte les sujétions techniques imprévues générant des travaux supplémentaires, une prolongation du délai d'exécution des travaux de 8 mois, 1 semaine et 5 jours et des prestations complémentaires pour un montant de 269 083,33 € HT, soit 322 900 € TTC,

- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant.

ASST 05 - Assainissement - Construction de branchements sur domaine public et travaux sur les ouvrages d'assainissement - Marché public de travaux - Lancement d'une consultation.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le lancement d'une consultation en vue de la passation d'un marché public de travaux à bons de commandes ayant pour objet la construction des branchements et les travaux de réparation et d'extension des ouvrages d'assainissement sur l'ensemble des communes de la Communauté d'agglomération Orléans val de Loire et des ouvrages communautaires,

- a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer les documents relatifs à cette affaire.



GRANDS PROJETS ECONOMIQUES, GRANDES ENTREPRISES, INNOVATION

GPE 01 - Grands projets économiques/Grandes entreprises/Innovation – GIP Loire&Orléans Eco – Versement de la contribution financière 2016 – Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le versement de la contribution financière au titre de l'année 2016 au groupement d'intérêt public Loire&Orléans Eco d'un montant global de 419 200 €.

AMENAGEMENT ECONOMIQUE

AE 01 - Aménagement économique – Gestion et animation des pépinières d'entreprises – Marché public de service n° 2011-101 passé avec l'association Orléans pépinières – Rapport d'activité 2014 – Information.

Le conseil de communauté a pris acte du rapport d'activité pour l'exercice 2014 produit par l'association Orléans pépinières dans le cadre du marché public de service pour la gestion et l'animation des pépinières d'entreprises.

TERRITOIRES DURABLES

TD 01 - Territoires durables – Réduction de la vulnérabilité du territoire – Approbation d'une convention de partenariat à passer avec le CEPRI.

Le conseil de communauté :

- a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 20 000 € au CEPRI ayant pour objet la réduction de la vulnérabilité du territoire de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire,
- a approuvé la convention de partenariat correspondante à passer avec le CEPRI, pour l'année 2016,
- a autorisé Monsieur le Président à signer la convention de partenariat.

RESSOURCES HUMAINES

RH 01 - Ressources humaines - Marché public de services - Mise à disposition de personnels auxiliaires - Marché n° 2013- 004 conclu avec l'association APPEL EMPLOI - Approbation d'un avenant n° 1.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n° 1 au marché passé avec l'association APPEL EMPLOI ayant pour objet d'augmenter de 80 000 € le montant maximum du marché, représentant une augmentation de 13,33 % et de prolonger d'un mois sa durée, soit jusqu'au 7 mars 2016,
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1.

RH 02 - Ressources Humaines - Recours à la centrale d'achats APPROLYS - Acquisition d'équipements de protection individuelle - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a décidé de recourir à la centrale d'achats APPROLYS pour un accord-cadre d'un montant supérieur au seuil fixé à l'article 26 du code des marchés publics pour l'acquisition de chaussures de travail et de sécurité ainsi que d'équipements de protection individuelle divers (lots n° 3 et 4),
- a autorisé Monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accord-cadre et leurs avenants éventuels nécessaires à la satisfaction des besoins de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

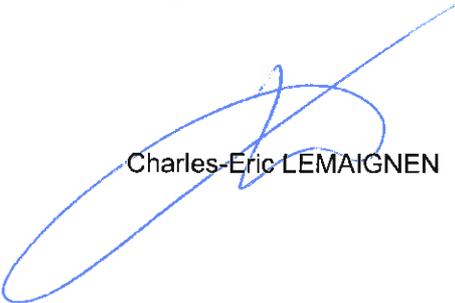


RH 03 - Ressources humaines - Œuvres sociales - Attribution d'une subvention à l'association sportive Orléans AggLO - Approbation.

Le conseil de communauté a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 920 € à l'A.S.O.A. – Association sportive Orléans AggLO, au titre de l'année 2016.

Fait à Orléans, le **26 JAN. 2016**

Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire


Charles-Eric LEMAIGNEN

AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'AggLO et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.